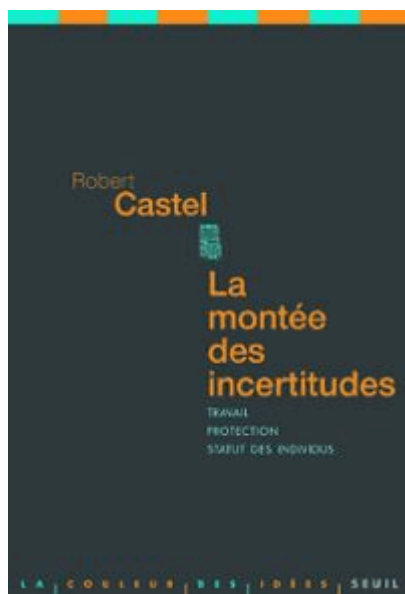


De quoi demain sera-t-il fait ?

Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, 2009.

Par Eloïse Girault



Dans *La montée des incertitudes*, Robert Castel reprend, en

approfondissant et actualisant son propos, des réflexions entamées dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995). Les différents chapitres de l'ouvrage sont composés de textes publiés entre 1995 et 2008, mais ayant manifestement fait l'objet d'une large réécriture. *La montée des incertitudes* se propose d'analyser les mutations qui affectent aujourd'hui la question sociale. La démarche est ambitieuse puisque Castel interroge à la fois les formes d'individualisation, notre rapport au travail, mais également la recomposition du système de protection sociale, des politiques de l'emploi et du traitement du chômage.

La valeur de cet ouvrage réside non dans sa dimension factuelle mais dans sa dimension analytique. Les incertitudes qui affectent la protection sociale sont, en effet, bien connues. On sait tout d'abord que l'État social français est un « État national-social » (Castel, 2003, p. 40) : s'il propose une protection sociale généralisée, c'est dans le cadre géographique et symbolique de la nation. Or ce système se trouve durablement ébranlé. Il faut rappeler qu'historiquement c'est autour des assurances sociales que l'État social français s'est constitué. L'objectif du mécanisme d'assurance sociale est de prémunir un travailleur contre un risque de perte de revenu (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires — versées par l'employeur comme par le salarié — et sont donc

réservées à ceux qui cotisent. L'apparition d'un chômage de masse ainsi que les mutations du marché du travail ont déstabilisé ce modèle assurantiel. Pour répondre aux déséquilibres apparus, les pouvoirs publics ont développé des prestations sociales ciblées, non contributives et accordées sous condition de ressources dont l'objectif est d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté (risque « pauvreté-exclusion »). C'est dans cet esprit que dix minima sociaux ont été progressivement mis en place ; ils s'adressent aux personnes en situation de grande précarité et leur garantissent un revenu minimum qui joue le rôle de « filet de sécurité ». De nombreux observateurs, dont Castel, estiment qu'on assiste aujourd'hui à une « dualisation de la protection sociale entre une composante assurantielle réservée à la population active et à ses ayants droits, et une composante de type assistantiel relevant des dépenses dites de "solidarité", octroyées sous condition de ressources à différentes catégories de publics reconnus dans le besoin » (2009, pp. 249-250). Au sein même de la branche assurantielle, il y a un effritement des protections : les prestations garanties par la sécurité sociale tendent à se restreindre ; à charge pour ceux qui voudraient des assurances plus étendues de les financer eux-mêmes (retraites complémentaires, mutuelles complémentaires, etc.). En ce sens, nous sommes entrés aujourd'hui dans un processus d'individualisation des protections sociales (Castel, 2003 et 2009). Enfin, l'État social doit faire face au développement d'une « zone hybride de la vie sociale entre travail et non-travail, assurance et assistance, intégration et désaffiliation » (2009, p. 30). La condition salariale s'en trouve de plus en plus rognée par la montée du « précarat », c'est-à-dire par l'installation durable d'un nombre croissant de citoyens dans la précarité (Castel, 2007).

Les mérites de *La montée des incertitudes* sont nombreux. Le premier d'entre eux est de recentrer les débats relatifs à la pauvreté autour de la question du travail. C'est l'emploi lui-même qui, par sa quantité insuffisante autant que par sa qualité défailante, a ouvert une brèche dans l'État social (Ramaux, 2006). En ce sens, on ne peut réfléchir aux phénomènes de fragilisation sociale si on ne s'intéresse pas à la question du travail, aux règles juridiques qui l'encadrent ainsi qu'aux modalités de protection sociale des travailleurs. Par ailleurs, rompant avec des discours du sens commun sur « la perte de la valeur travail », Castel nous rappelle que, si on peut faire le constat selon lequel les rapports de travail et les rapports au travail sont de plus en plus problématiques, il reste aventureux d'extrapoler en affirmant que l'importance du travail s'efface inéluctablement. En effet, il s'avère que le temps de travail et l'investissement dans le travail n'ont pas substantiellement diminué. Le travail est toujours présent dans la vie quotidienne — ne serait-ce que dans le registre de la douleur et de la frustration — et le chômage continue à être perçu comme une épreuve. D'un autre côté, on relève certaines situations de surtravail ou

d'intensification du travail et des tâches qui lui sont associées (Gollac et Volkoff, 2006).

Pour Castel, « l'onde de choc née à l'épicentre du travail se répercute dans les différentes sphères de l'existence, où elle produit des effets différentiels démultipliés dans une formation sociale qui devient de plus en plus une "société des individus" » (2009, p. 47). La famille serait affectée par ce mouvement, tout comme l'espace urbain, « réceptacle privilégié de la question sociale » (p. 49). De la même façon, l'auteur estime que « la question ethnique » constitue « une autre dimension de la question sociale » (p. 50) :

Ce qui fait la spécificité de la question ethnique, et la rend à ce point explosive, c'est qu'elle associe deux types de facteurs, les uns renvoyant à l'ethnie ou à la race, les autres à la classe. (p. 51)

En ce sens, la famille, tout comme la question urbaine et la question ethnique, doit être analysée à la lumière des grandes transformations qui affectent la question sociale.

La spécificité de *La montée des incertitudes* est de développer « une "histoire du présent" qui comprend l'actualité comme le point d'aboutissement provisoire d'une dynamique plongeant ses racines dans le passé », comme « la conjonction d'effets d'héritage et d'effets d'innovation » (p. 62). Pour Castel, l'État social est une réponse historiquement située à la question sociale, une construction dont on peut faire la généalogie (cf. Castel, 1995). Rappelons les grandes étapes de ce processus. On peut, en général, distinguer deux grands types de protections de l'individu : les protections civiles — qui garantissent les libertés fondamentales dans le cadre d'un État de droit — et les protections sociales. Ces dernières sont plus récentes.

« L'insécurité est une expérience séculaire qui a été partagée par une grande partie de ce que l'on appelait autrefois le peuple » (Castel, 2003, p. 25). L'idéologie de la modernité qui s'est imposée à partir du 18^e siècle a valorisé la propriété. Cette dernière, couplée avec un État de droit censé assurer la sécurité des citoyens, était supposée apporter la sécurité sociale, tandis que la classe non propriétaire était perçue comme une classe dangereuse (Chevalier, 2002). Il faut attendre le 20^e siècle pour qu'apparaisse et se généralise la « propriété sociale ». Cette dernière peut se définir comme « le socle de ressources et de droits qui ont donné à la majorité des individus dans la société moderne (ceux qui n'étaient pas protégés et reconnus sur la base de la propriété privée) les moyens de leur indépendance et les ont ainsi pourvus d'une citoyenneté sociale, pendant de la citoyenneté politique » (p. 26). Grâce à la généralisation de la propriété sociale, « la capacité d'exister comme un individu à part entière n'était plus réservée à une élite qui pouvait asseoir son indépendance sur la propriété privée » (p. 46). Cette

transformation a été rendue possible en attachant des protections fortes au travail. Le travail cesse alors d'être une relation purement marchande qui se déploie entre un employeur tout-puissant et un salarié démuné. Il devient un emploi, c'est-à-dire « un état doté d'un statut qui inclut des garanties non marchandes comme les protections du droit du travail ou la couverture des accidents » (p. 47).

Après la Seconde guerre mondiale en Europe occidentale se met en place une « société salariale », c'est-à-dire une société où la majorité de la population active est salariée et accède, ce faisant, à la propriété sociale. La société salariale atteint son apogée dans la dernière décennie des « Trente Glorieuses ». Notons que cette époque n'est ni parfaitement pacifiée, ni parfaitement égalitaire, mais que des compromis entre des intérêts divergents s'y opèrent. L'antagonisme entre le capital et le travail se trouve atténué par la consolidation du salariat. D'une certaine façon, le salarié ne travaille plus seulement pour son employeur puisqu'une partie du fruit de son activité (le « salaire indirect ») lui revient pour financer sa sécurité. Le prolétaire étant devenu un salarié doté d'un statut de l'emploi, « il a désormais bien davantage à perdre que ses chaînes » (p. 32). Du fait de la prospérité économique, les groupes professionnels qui composent la société salariale peuvent espérer, par le biais de négociations collectives, une amélioration continue de leur situation. De ce fait, les conflits sociaux se trouvent souvent désamorçés. L'État pousse d'ailleurs les partenaires sociaux au compromis (Jobert, 1990).

Depuis une trentaine d'années, cette société salariale s'est considérablement effritée. On assiste ainsi à un changement de régime du capitalisme ainsi qu'à une mutation considérable du statut de l'emploi. Cela se manifeste notamment par une transformation considérable quant à la façon dont nous pouvons nous représenter l'avenir et avoir prise sur lui. En effet, dans les années 60 et au début des années 70, la grande majorité des Français pensent leur avenir et celui de leur famille sous la forme d'un progrès continu. De fait, ils conduisent leur vie sur la base de ces convictions. Or cette croyance n'est plus d'actualité. Selon l'Eurobaromètre 2006, 76% des Français (et ils sont les plus pessimistes en Europe) craignent que la situation de leurs enfants ne soit inférieure à celle qui est maintenant la leur (République des Idées, 2006, pp. 47-54). De nombreux observateurs notent d'ailleurs un « désenchantement des classes moyennes » (Chauvel, 2006).

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour formuler une théorie d'ensemble des transformations que connaît la société française. Dans *La montée des incertitudes*, Castel doit donc se limiter à passer en revue différents domaines en mettant à jour les mutations auxquelles ils sont confrontés. Il examine successivement le droit du travail, la gestion sociale du chômage, le travail

social, les nouvelles politiques de lutte contre la précarité, mais aussi le traitement différentiel des minorités ethniques. Son analyse de « l'État social actif » ainsi que sa critique de la notion d'exclusion sont particulièrement stimulantes. Ces dernières années, on a pu relever la progression d'une logique marchande dans le champ du social ainsi que l'extension de l'appel à la responsabilité des usagers des politiques sociales (Bec et Procacci, 2003). Castel revient sur ces évolutions. Critiqué depuis le début des années 80 pour l'inconditionnalité de ses aides et les pesanteurs du fonctionnement bureaucratique, l'État social est soumis, selon lui, à « une double injonction » : « redéployer ses modes d'intervention pour les rapprocher des besoins des usagers dans la situation spécifique où ils se trouvent (impératif de proximité) et impliquer les bénéficiaires afin de les responsabiliser et de les faire coopérer aux services qu'on leur dispense (impératif de participation des usagers) » (2009, p. 214). On assiste progressivement à l'émergence d'un dispositif reposant sur l'injonction faite aux individus d'activer leurs capacités pour affronter les aléas de l'existence : dans cette perspective, l'utilisateur se doit d'être le collaborateur actif et le premier responsable de sa réhabilitation. Substituant à une « logique de guichet » une « logique de contrepartie », ces nouvelles politiques publiques se proposent de mettre fin à « la distribution automatique de prestations que l'on consomme passivement comme s'il s'agissait de droits conditionnels » (p. 220) au profit de prestations ou de services donnant lieu à une contrepartie de la part des bénéficiaires (sous la forme, par exemple, d'un projet ou d'un contrat).

Ces évolutions portent en elles-mêmes la possibilité de dérives dangereuses. Ainsi, la territorialisation de l'action publique n'est pas toujours un bien en soi :

L'affaiblissement des régulations centrales conduit à une forme d'autogestion locale des problèmes, mais qui peut conduire à une autogestion de la pénurie et de l'absence d'ambition, parce que le local, c'est aussi la disparité des ressources économiques et des orientations politiques, le poids plus ou moins grand de notables locaux organisés autour de la défense d'intérêts particuliers plutôt qu'animés par le souci de l'intérêt général. (p. 218-219)

De la même façon, Castel questionne l'exigence de contrepartie induite par le redéploiement des politiques sociales. Ces évolutions pèchent par leur naïveté : « C'est demander beaucoup à ceux qui ont peu que d'exiger d'eux qu'ils honorent un contrat ou montent un projet pour changer leur vie, alors qu'ils vivent au jour le jour dans la précarité » (p. 220). Le risque est ici de culpabiliser les plus précaires et, ce faisant, de les fragiliser encore plus (pp. 215-222).

Bien loin de l'air du temps, l'auteur montre que l'exclusion peut être qualifiée de « notion-écran » ou de notion « piège » (pp. 339-360). Elle présente, en effet, le risque d'autonomiser des

situations limites qui ne prennent sens que si on les replace dans un processus.

« On ne naît pas exclu, on n'a pas toujours été exclu, ou alors il s'agit de cas de figure bien particuliers » (p. 342). La question de l'exclusion « qui occupe le devant de la scène depuis quelques années est un effet, essentiel sans doute, de l'effritement de la condition salariale... mais elle déplace en bordure de la société ce qui d'abord la frappe au cœur... Il y a une question sociale, et c'est la question du statut du salariat, parce que le salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque tout entière » (1995, p. 385). Et l'auteur de rappeler cette évidence, bien souvent oubliée : la lutte contre les désaffiliations doit s'efforcer, avant tout, d'intervenir en amont sur les facteurs de dérégulation de la société salariale, au cœur même des processus de production et de répartition des richesses sociales.

Notons que *La montée des incertitudes* propose, en conclusion, une « généalogie de l'individu hypermoderne » qui s'avère particulièrement stimulante. Sa peinture des « nouveaux Narcisse », non dénuée d'ironie, est aussi saisissante de vérité. Castel rappelle tout d'abord que la figure de l'individu libre et responsable est une valeur fondatrice de la modernité. Cette valorisation de l'individu, inaugurée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, se décline sur plusieurs registres. L'individu-citoyen est devenu la source de la légitimité politique. De la même façon,

sur les plans moral et politique, la responsabilité de l'individu est le principe de base à partir duquel s'édifient les jugements moraux et se prennent les sanctions pénales. Le droit civil comme le droit pénal sont complètement recomposés autour de cette figure de l'individu. [...] Plus récemment, cette exaltation de l'individu a conquis le monde du travail, de l'entreprise et du management. C'est la célébration du sens des responsabilités, de la prise de risques et du goût d'entreprendre nécessaires pour maximiser l'efficacité professionnelle et assumer les exigences de compétitivité. (pp. 401-402)

Nous sommes de plus en plus « une société des individus » (Elias, 1991), marquée par la thématique du risque (pp. 30-39). L'hypothèse de Castel est la suivante : selon lui, cette promotion de l'individu se prolongerait et aboutirait, à côté de « l'individu moderne », à l'émergence de deux autres profils d'individus, les « individus par excès » et les « individus par défaut ». Les « individus par excès » sont des individus tellement nantis de ressources et de biens que, tels de nouveaux Narcisse, ils s'enferment en eux-mêmes dans la culture de leur subjectivité, jusqu'à oublier qu'ils vivent en société. Les « individus par défaut » manquent, au contraire des supports nécessaires (travail, protection sociale, ressources financières) pour

pouvoir affirmer un minimum d'indépendance sociale. La dynamique de la modernité promeut donc certains individus, tout en en déqualifiant d'autres.

Castel s'interroge alors : comment rompre avec cette dynamique et construire une « société de semblables », c'est-à-dire « une société dont tous les membres, à défaut d'être égaux sous tous les rapports, disposeraient au moins d'un socle de ressources et de droits suffisants pour faire société avec leurs semblables » (p. 260) ? Pour réaliser ce projet moral, politique et social, il est nécessaire d'en finir avec les discours fallacieux opposant État et individu, protection sociale et développement des individus. En effet, « il n'y a pas d'individus sans État, parce que l'État est le support des supports, soit qu'il les garantisse et les défende (droit de propriété), soit parce qu'il est le maître d'œuvre qui a présidé à leur constitution (droits sociaux) » (p. 445). En ce sens, la critique libérale qui propose moins d'État est bien trop facile. Au contraire, dans la conjoncture d'une « société des individus », nous avons besoin de plus de protections, parce que pour exister réellement un individu a besoin de supports protecteurs. Si on ne peut pas maintenir en l'état le compromis social des années 70, il faut répondre aux besoins de protection en repensant les couples travail-protections et liberté du travail-servitudes du droit (pp. 121-138).

La montée des incertitudes présente deux faiblesses. Bien que les articles qui composent cet ouvrage soient réécrits, on compte d'importantes redites, notamment dans la première partie. La lecture s'en trouve alourdie. Par ailleurs, on peut regretter que les propositions formulées pour combattre l'insécurité sociale restent relativement imprécises. Castel propose deux axes en la matière : reconfigurer la protection sociale et sécuriser les situations de travail ainsi que les trajectoires professionnelles. L'auteur suggère notamment de transférer les droits du statut de l'emploi à la personne du travailleur. Ce dernier serait, dans cette perspective, couvert non seulement dans l'exercice d'une profession ou d'un emploi déterminé, mais aussi dans ses périodes d'interruption du travail, qu'il s'agisse de périodes de chômage, de formation, ou de cessation temporaire d'activité pour des raisons personnelles ou familiales. Pour généreuse et intéressante qu'elle soit, cette proposition pose une série de problèmes : où trouvera-t-on les provisions nécessaires pour couvrir le travailleur dans les différentes périodes de sa trajectoire professionnelle ? Qui gèrera les fonds nécessaires à une telle mesure ? Comment l'imposer aux partenaires sociaux ? Quel serait alors le rôle de l'État ? Castel reconnaît d'ailleurs que cette proposition constitue un « chantier qui reste largement à défricher » (2003, p. 82).

Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.